

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU XVI^{ème} ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 10 AVRIL 2008

Le jeudi 10 avril deux mil huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle des Commissions de la mairie du 16^{ème} arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ihjeb KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Céline BOULAY-ESPÉRONNIER, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, M. Eric HÉLARD, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, M. Gérard GACHET, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, M. Etienne de GIBON, M. Jean PEYRELEVADE.

Etaient excusés : M. Pierre-Christian TAITTINGER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Ghislaine SALMAT.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du conseil du 29 mars 2008
- Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au comité de gestion de la section du 16^{ème} arrondissement du Centre d'action sociale de la Ville de Paris
- Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les lycées et collèges du 16^{ème} arrondissement ;
- Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles et élémentaires du 16^{ème} arrondissement ;
- Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au conseil d'administration du conservatoire municipal Francis Poulenc,
- Désignation par le conseil d'arrondissement des personnes qualifiées au conseil d'administration du conservatoire municipal Francis Poulenc,

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 08 avril 2008 ;
- ◆ Désignation du représentant du Conseil d'arrondissement au Conseil d'administration du Centre de Gérontologie « Les Abondances » situé à Boulogne-Billancourt (92)
- ◆ DDEE 2008-041 : Subvention d'un montant de 9 000 € à l' « Association des Commerçants du Village d'Auteuil » (A.C.V.A.) (16ème arrondissement) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération « Paris Illumine Paris ».
- ◆ DDEE 2008-064 : Subvention d'un montant de 7 000 € à l'«Association des Commerçants de la rue Mesnil» (16ème arrondissement) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération « Paris Illumine Paris ».
- ◆ DPA 2008-095 : Approbation du principe d'indemnisation de M. Adam YEDID, Architecte, en raison des préjudices subis par lui lors des travaux de restructuration et d'amélioration des conditions d'accueil de la Bibliothèque du Trocadéro, 4-6, rue du Commandant Schloesing (16^{ème}).

Claude GOASGUEN ouvre la séance et remarque que l'ordre du jour de ce premier conseil d'arrondissement est relativement restreint mais formel.

Il demande aux nouveaux Conseillers de ne pas s'en étonner, les conseils suivants seront plus fournis. Il présente l'ordre du jour qui va être examiné et précise que le compte rendu du 29 mars n'a pas été adressé aux conseillers à la suite de problèmes techniques, mais il sera adopté au prochain conseil d'arrondissement de mai. Il demande la distribution de la liste des représentants au sein des Conseils des écoles, des collèges et des lycées.

Il répond à la question précise de M. MANO sur l'adoption du compte rendu, que celui-ci a bien été rédigé, mais que le changement de l'attributaire du marché de retranscription des comptes rendus, a provoqué un retard considérable dans sa correction ; il sera transmis aux Conseillers dans les plus brefs délais et dans la plus parfaite transparence. D'ailleurs, la Directrice Générale des Services est là pour le confirmer.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, M. Claude Goasguen présente Fabien SANQUER, directeur de cabinet.

L'Ordre du jour concernera :

➤ *Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au comité de gestion de la section du 16^{ème} arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris*

➤ *Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les lycées et collèges du 16^{ème} arrondissement ;*

➤ *Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles et élémentaires du 16^{ème} arrondissement ;*

➤ *Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au conseil d'administration du conservatoire municipal Francis Poulenc,*

➤ *Désignation par le conseil d'arrondissement des personnes qualifiées au conseil d'administration du conservatoire municipal Francis Poulenc,*

Et enfin, les personnalités qualifiées au Conseil d'Administration du Conservatoire Municipal Francis Poulenc.

Ensuite, l'ordre du jour complémentaire qui comporte trois dossiers de moyenne importance sera examiné.

➤ **Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au comité de gestion de la section du 16^{ème} arrondissement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.**

Claude GOASGUEN donne lecture des noms des élus proposés pour représenter le conseil d'arrondissement au sein du comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 16^{ème} :

M. Bernard DEBRÉ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, M. Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Sylvette DIONISI, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Yves HERVOUET des FORGES, M. Emmanuel MESSAS, M. Jacques LEGENDRE, Mme Nicole MONIER, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, M. Marc LUMBROSO, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Etienne de GIBON.

M. MANO note que dans cette section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, il lui semblerait logique, vu le nombre important de représentants, que l'ensemble des composantes de ce conseil soit présent et, à ce titre, il soumet l'idée que l'un des conseillers d'arrondissement du Groupe qu'il représente au sein de ce conseil soit désigné.

Claude GOASGUEN remercie M. MANO de signaler ce fait et propose à M. MANO de remplacer l'un des élus représentant, par un élu de son Groupe.

Mme Ghislaine SALMAT est désignée à la place de Mme Julie BOILLOT.

En attendant la distribution des tableaux de propositions des représentants, M. MANO suggère que soient abordées, dans un premier temps, les questions diverses. Il souhaite mentionner deux sujets, les Conseils de quartiers, dont les désignations des conseillers vont donner lieu à débat et la création d'une commission d'attribution de logements pluraliste et transparente, dans le même esprit de celle qui existe déjà, pour l'attribution des places en crèches.

Bien qu'ayant vécu une expérience extrêmement enrichissante au niveau des conseils de quartiers, au cours des six dernières années, M. MANO constate néanmoins que ce ne fut pas un lieu d'une grande expression dynamique, libre et spontanée ; les personnes qui avaient été nommées ne sont pas en cause, bien évidemment, M. MANO leur reconnaît une profonde qualité personnelle, néanmoins, il pense que l'on était loin de l'esprit de créativité et de spontanéité dans la composition même du conseil de quartier ; il croit que pour que ces lieux de démocratie puissent vivre, il faut, peut-être, faire un appel assez large aux candidatures afin, lui semble-t-il, qu'il y ait pendant ces six années à venir, des lieux d'échanges, non pas formels tels qu'ils étaient organisés, mais beaucoup plus libres. Notamment, au-delà de la composition initiale, il pense que le nom des conseillers de quartiers pourrait être communiqué à l'ensemble des membres des conseils de quartiers pour favoriser les échanges dans l'intérêt des habitants du 16^{ème}. M. MANO suggère de réfléchir à la création d'une petite commission afin de rendre le sujet plus vivant, dynamique et productif.

M. MANO encourage M. GOASGUEN à copier éventuellement la composition dans ses membres et dans ses équilibres, de la commission qu'il a l'honneur de présider au nom du Maire de Paris, pour avoir déjà une bonne base de travail et de négociation potentielle sur le sujet.

Claude GOASGUEN assure que les nominations aux conseils de quartiers seront examinées avec la plus grande attention. Il cite les conseils de quartiers du 19^{ème} ou du 20^{ème} arrondissement qu'il juge anti-démocratiques, et souligne que dans le 16^{ème} arrondissement, chaque composante a sa place, alors que les conseils de quartiers de Paris, sont, en général, mono-colorants. Mais il promet de faire le maximum pour que les conseils de quartiers du 16^{ème} fonctionnent le mieux possible.

Concernant les commissions d'attribution, il existe effectivement une commission d'attribution des places en crèches mais l'intention de la nouvelle Municipalité du 16^{ème} est de créer une commission d'attribution des logements ; au niveau parisien, la décision n'est pas encore prise, mais le groupe d'opposition UMP adhèrera à la commission d'attribution des logements, sous la réserve de plaider devant le Conseil de Paris le 21 avril prochain, de fixer un pourcentage réservé aux habitants de l'arrondissement ; le problème de la gestion centralisée de cette commission d'attribution que M. MANO a l'honneur de présider, vient de ce qu'il n'est pas souvent tenu compte des déplacements d'un arrondissement à l'autre, en cas de déménagement ou en cas de demandes qui évoluent selon la situation familiale ou sociale. Il serait souhaitable de pouvoir appliquer une règle qui, sans être fixe, permettrait de loger un certain nombre d'habitants de l'arrondissement ; ceux-ci ne seraient pas prioritaires, ce serait illégal, mais ils pourraient dans de meilleures conditions emménager ou déménager dans des immeubles sociaux de la Ville.

C'est une suggestion qui sera faite sans doute lundi 21 avril prochain au Conseil de Paris. M. GOASGUEN interroge M. MANO qui lui semble dubitatif.

M. MANO assure que les logements attribués dans cet arrondissement vont à des personnes qui y habitent ou qui y travaillent. Il peut prouver très facilement que c'est déjà le cas.

M. GOASGUEN souhaiterait en avoir la preuve.

M. MANO confirme pouvoir le faire sans difficulté. Il pense que si le groupe politique de M. GOASGUEN avait assumé une présence régulière au cours de ces dernières années comme d'autres l'ont fait au sein de cette Commission, ils auraient pu en être les témoins, que ce soit dans le 16^{ème} ou ailleurs, en partant d'un principe simple, d'abord de 104 000 demandes de logements, on arrive toujours à 5 dossiers proposés.

M. MANO explique que la commission liste les demandeurs de logement qui ont expressément demandé tel ou tel arrondissement, un logement dans le 16^{ème} ne sera pas attribué à quelqu'un du 18^{ème} qui ne souhaite pas y habiter. Il y a un lien direct en fonction de leur emploi par exemple avec le 16^{ème} arrondissement. Bien évidemment, pour les habitants du 16^{ème}, l'on part d'un principe simple, il existe 3 200 demandeurs, peu de logements sociaux à attribuer et la règle, qui n'est peut-être pas vraie à 100%, mais il existe dans ce cas des raisons annexes, c'est que les logements vont à des personnes qui habitent le 16^{ème} arrondissement.

M. Jean-Yves MANO ajoute que le Maire a la possibilité d'envoyer un représentant dans les commissions d'attributions des bailleurs, lorsque des attributions concernent un certain nombre d'arrondissements. Même si l'ordre du jour de ces commissions est chargé, cette possibilité existe, la loi d'ailleurs autorise le Maire à être présent lors des commissions d'attributions des bailleurs.

M. GOASGUEN répond que M. MANO devrait suggérer au Maire de Paris de prendre une position explicite sur ce sujet avec le même talent et la même modération que celles dont il vient de faire preuve.

M. MANO indique à M. Claude GOASGUEN que la loi, qu'il connaît aussi bien que lui, interdit, de fait, de préciser que tel logement est attribué à des gens qui habitent tel arrondissement. Il ne va donc pas pouvoir le dire explicitement, mais il répondra que les logements sont attribués à ceux qui demandent à habiter dans les arrondissements concernés. C'est un constat pragmatique qu'il fait.

M. GOASGUEN souhaite que le Maire de Paris puisse faire une déclaration un peu dans le même style de celle que vient de faire Monsieur MANO.

M. DEBRÉ intervient pour préciser que dans la mesure où Bertrand DELANOE a annoncé qu'il allait donner un certain nombre de pouvoirs accrus aux maires d'arrondissement ne pourrait-il pas leur donner un certain pourcentage d'attributions, ce qui serait un peu plus simple et plus clair ?

M. MANO remarque que M. DEBRÉ semble ignorer que le Maire d'arrondissement dispose de 50% du contingent du Maire de Paris et affirme que les chiffres sont scrupuleusement respectés ; c'est d'ailleurs parce que certains l'ignorent qu'il demande la création d'une commission d'attributions de logements sur le contingent du Maire de Paris.

Il existe un contingent du Maire de Paris à l'OPAC. Les élus ne sont responsables qu'en fonction du contingent de réservation. Le contingent préfectoral est de 30% et celui du Maire d'arrondissement représente 35% du contingent global.

Ni M. DEBRÉ, ni M. MANO n'ont de pouvoirs de désignation sur les contingents qui ne leur appartiennent pas.

La loi PML a fixé deux principes en ce qui concerne le contingent du Maire. 50% reviennent au Maire d'arrondissement et 50% au Maire de Paris. Il y a équité, équilibre scrupuleux, y compris dans la catégorie de logements, la Ville de Paris veille à ce que les uns n'aient pas de logements familiaux, les autres des studios, la répartition est la plus harmonieuse possible.

Claude GOASGUEN revient sur ce que souhaite la Municipalité du 16^{ème} arrondissement, simplement, sans rentrer dans un débat, à savoir un « gentleman's agreement », afin que la Municipalité parisienne tienne compte avec davantage de persévérance dans les attributions de la localisation des demandeurs. Il n'a pas le sentiment que les demandeurs du 16^{ème} arrondissement soient logés dans la plupart des cas dans le 16^{ème} arrondissement, mais et ce n'est pas une critique, il y a nombre de gens, demandeurs d'autres arrondissements, qui viennent habiter dans le 16^{ème} arrondissement. Il voudrait en connaître la répartition et demande à M. MANO de donner les chiffres. Il souligne que ce n'est pas une polémique.

M. Jean-Yves MANO rétorque qu'il n'y a pas besoin de polémiquer parce que M. GOASGUEN peut demander à ceux qui attribuaient les logements dans le 16^{ème} arrondissement sur le contingent du Maire, quelles règles étaient appliquées. M. MANO connaît les pratiques sur le sujet et il pense, qu'effectivement, il n'y a pas lieu à polémiquer sur le sujet.

M. Thomas LAURET ajoute, pour faire un peu consensus, que l'attribution de logements dans le 16^{ème} arrondissement sera d'autant plus facilitée que la construction de logements sociaux dans l'arrondissement sera aisée, des sujets seront probablement discutés dans les prochains conseils d'arrondissement.

Claude GOASGUEN répète qu'une commission d'attribution sera mise en place. Il souhaite que ce geste lui vaille une réciprocité de l'adjoint au logement, d'ailleurs élu lui-même du 16^{ème} arrondissement.

Les tableaux des représentants dans les organismes divers ayant été distribués, M. GOASGUEN poursuit l'ordre du jour.

Il dit avoir souhaité bien évidemment que l'ensemble des membres de ce conseil puissent être dotés d'une délégation. Cette mission n'est pas totalement remplie, mais ce sera progressif. Il pense que les conseillers d'arrondissement, notamment les conseillers de Paris qui sont élus et dans l'opposition, au Conseil de Paris, doivent avoir des attributions leur permettant de les ramener sur le terrain ; en effet, trop souvent dans le passé, des conseillers de Paris, qui n'ont plus d'activités dans l'arrondissement, se sont trouvés un peu démunis, passant un jour par mois au Conseil de Paris sans avoir véritablement une connaissance des dossiers locaux.

Il estime que les élus sont en mesure de gérer des activités locales pour répondre aux nouvelles tendances de la population, et souhaite répartir les délégations.

M. GOASGUEN fait procéder au vote de la désignation des représentants du conseil d'arrondissement au comité de gestion du Centre d'Action Sociale, en substituant Mme Ghislaine SALMAT à Mme Julie BOILLOT.

Le projet est adopté à l'unanimité.

➤ **Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les lycées et collèges du 16^{ème} arrondissement.**

M. GOASGUEN précise que cette liste tente de répondre aux volontés des uns et des autres.

Mme Valérie HOFFENBERG s'étonne car il lui avait été indiqué qu'elle serait représentante au Lycée Janson de Sailly, ce qui ne figure pas sur le tableau présenté. Elle précise toutefois que ce n'est pas grave.

Claude GOASGUEN lui répond que si Stéphane CAPLIEZ, Bernard DEBRÉ ou Jean PEYLEREVADE veulent bien échanger, cela ne posera pas, croit-il, de très réelles difficultés.

M. David ALPHAND précise qu'il ne peut qu'adhérer à la volonté de transparence concernant les conseils de quartiers, les commissions d'attributions des logements et des places en crèches. Concernant la présence des membres du conseil d'arrondissement dans les lycées et collèges de l'arrondissement, il vient de prendre connaissance de la liste des conseillers, membres du conseil d'arrondissement, proposés pour être représentants dans ces différents établissements ; or, un rapide pointage laisse penser qu'il y a 39 élus dans ce conseil d'arrondissement et que 38, non 37, sont représentés dans ces établissements scolaires. Il s'interrogeait sur les raisons de cette absence.

Claude GOASGUEN réplique qu'il n'est pas le seul et qu'il faudra en discuter dans le cadre du groupe UMP, dont M. ALPHAND fait partie. Une réunion sera prochainement organisée et le sujet abordé.

M. le Maire soumet le projet au vote des membres du Conseil. Le projet est adopté à l'unanimité.

➤ **Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles et élémentaires du 16^{ème} arrondissement.**

M. Claude GOASGUEN explique qu'il existe un conflit d'interprétation sur ce sujet avec la Mairie de Paris mais qu'il a été résolu en se soumettant à ce qu'avait conseillé la Direction des Affaires Juridiques de la Mairie de Paris. Il n'est pas persuadé que cette Direction ait raison, pour avoir lui-même participé au vote de la loi qui autorisait des représentants non élus à siéger, au titre du Maire de l'arrondissement, dans les écoles maternelles et élémentaires, mais il ne souhaite pas entrer dans des contentieux très longs et inutiles, quitte à modifier les dispositions lorsque la situation sera éclaircie. Il soumet au vote la désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les écoles.

Aujourd'hui, seuls des élus sont désignés mais M. GOASGUEN se réserve le droit de changer lorsque l'éclaircissement juridique sera fait. La loi est formelle de ce point de vue. M. Tiberi et lui-même avaient fait voter une modification des dispositions antérieures précisant que ce n'étaient pas nécessairement des élus de l'arrondissement qui siégeaient dans les écoles élémentaires et maternelles.

Le projet est adopté à la majorité.

M. Jean-Yves MANO et M. Thomas LAURET s'abstiennent.

➤ **Désignation des représentants du conseil d'arrondissement au conseil d'administration du conservatoire municipal Francis Poulenc.**

M. Claude GOASGUEN propose Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER et M. Stéphane CAPLIEZ, tous deux chargés plus particulièrement des affaires culturelles, pour siéger au sein du Conservatoire du 16^{ème} arrondissement.

Le projet est adopté à la majorité. M. Jean-Yves MANO et M. Thomas LAURET s'abstiennent.

➤ **Désignation des personnalités qualifiées au conseil d'administration du Conservatoire Municipal Francis Poulenc.**

M. GOASGUEN propose Mme Micheline SIMON qui siégeait déjà dans le précédent Conseil et M. Jean-Pascal HESSE.

Le projet est adopté à l'unanimité.

➤ **Désignation du représentant du Conseil d'arrondissement au Conseil d'administration du Centre de Gérontologie « Les Abondances » situé à Boulogne-Billancourt (92).**

M. GOASGUEN propose Mme Nicole MONIER comme titulaire et M. Emmanuel MESSAS comme suppléant.

Le projet est adopté, à la majorité. M. MANO, M. LAURET s'abstiennent. L'ordre du jour complémentaire du 8 avril est adopté.

1°) **DDEE 2008-041 : Subvention d'un montant de 9 000 € à l'« Association des Commerçants du Village d'Auteuil» (A.C.V.A.) (16ème arrondissement) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération « Paris Illumine Paris ».**

Mme Laurence DREYFUSS explique qu'à l'occasion des fêtes de la fin de l'année 2007, les associations de commerçants se sont mobilisées, comme chaque année, pour illuminer leur rue et leur boutique afin d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens des décorations lumineuses et festives. Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 9 000 € à l'Association des Commerçants du Village d'Auteuil (A.C.V.A.), pour ses illuminations dans le cadre de l'opération *Paris illumine Paris*.

Le projet est adopté à l'unanimité.

- 2°) DDEE 2008-064 : Subvention d'un montant de 7 000 € à l'«Association des Commerçants de la rue Mesnil» (16ème arrondissement) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007, dans le cadre de l'opération « Paris Illumine Paris ».

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € à l'Association des Commerçants de la rue Mesnil pour les illuminations dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Mme Laurence DREYFUSS propose qu'un avis favorable soit émis.

Le projet est adopté à l'unanimité.

- 3°) DPA 2008-095 : Approbation du principe d'indemnisation de M. Adam YEDID, Architecte, en raison des préjudices subis par lui lors des travaux de restructuration et d'amélioration des conditions d'accueil de la Bibliothèque du Trocadéro, 4-6, rue du Commandant Schloesing (16^{ème}).

M. Claude GOASGUEN annonce qu'il s'agit d'un dossier technique.

Mme Danièle GIAZZI précise que la Ville de Paris a entrepris des travaux de restructuration et d'amélioration des conditions d'accueil de la Bibliothèque du Trocadéro, rue du Commandant Schloesing ; à la suite de la contamination du site de cette Bibliothèque du Trocadéro, du fait des canalisations défectueuses, le chantier de rénovation de la bibliothèque a été interrompu. L'architecte, M. YEDID, a subi un préjudice du fait de cette interruption obligée du chantier, préjudice qu'il convient aujourd'hui d'indemniser pour une somme de 12 800 €.

M. Claude GOASGUEN propose aux voix le projet ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

En l'absence de question, Claude GOASGUEN revient sur les conseils de quartiers et explique que le fonctionnement sera différent, il veillera avec la Municipalité à ce que ces conseils de quartiers soient représentatifs de l'ensemble des activités mais aussi des opinions politiques de cet arrondissement. Il le fera dans la plus grande transparence, avec le représentant de l'opposition ici présent et dans un esprit différent de celui qui est pratiqué dans les conseils d'arrondissements où M. MANO et ses amis et camarades, sont majoritaires.

M. Jean-Yves MANO ajoute que dans les conseils de quartiers des arrondissements mentionnés par Claude GOASGUEN, il est procédé, non pas à une désignation politique, mais à un appel à candidature de l'ensemble des forces vives des arrondissements ; du fait du nombre important de celles-ci, un tirage au sort est pratiqué pour avoir une répartition par quartier, qui est modifiée au terme de deux ou trois ans. Il s'agit d'intervenir dans un esprit participatif et non pas contrôlé sur des raisons politiques.

M. Claude GOASGUEN reçoit avec plaisir ces observations.

M. Bernard DEBRÉ demande si le tirage au sort, qu'il trouve assez étonnant comme mode de désignation, est obligatoire.

M. Claude GOASGUEN explique que le tirage au sort était considéré dans la démocratie grecque comme plus démocratique que les élections.

M. Bernard DEBRÉ réplique qu'il semble qu'une évolution ait eu lieu depuis la démocratie grecque et pense qu'une commission pourrait sélectionner les candidats, le tirage au sort lui semble être une démocratie aléatoire.

M. Claude GOASGUEN ajoute que les grecs pensaient que les Dieux avaient choisi par le tirage au sort et que par conséquent on ne pouvait pas le contester ; il n'est pas sûr que M. Jean-Yves MANO soit d'accord avec cette explication et pense qu'il faudra s'abstenir de tirer au sort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 35.

Claude GOASGUEN
Député de Paris
Ancien Ministre
Maire du XVI^{ème} arrondissement